



Mondercange, le 28/01/2026

Dossier EAU-AUT-16-0397-M23.1-R25.1

suivi par : Paula VENTURA

CERTIFICAT DE PUBLICATION - AFFICHAGE FINAL

Objet : Renouvellement de l'autorisation EAU-AUT-16-0397-M23.1
concernant la réalisaton des infrastructures d'assainissement
dans la cadre du PAP Grand-rue entre Foetz et Mondercange

Requérant : LSC360

pour le compte de : CREA-HAUS CONSTRUCTIONS

Adresse - rue et N° : GRAND-RUE

- Localité : MONDERCANGE

Commune : MONDERCANGE

Réf. Dossier - EAU : EAU-AUT-16-0397-M23.1-R25.1

Date - d'affichage : 19/12/2025

- d'enlèvement : 28/01/2026

Par la présente le collège des Bourgmestre et Échevins de la commune de Mondercange certifie, conformément à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, que la demande d'autorisation a fait l'objet d'une décision ministérielle en date du 19/12/2025 de Madame la Ministre de l'Environnement, et dont détails ci-dessus, a été affiché et publié dans toutes les sections de la Commune de Mondercange pour une durée de 40 jours, à savoir du 19/12/2025 au 28/01/2026 inclusivement.

Le dossier de la décision et les plans y afférents sont déposés au service sécurité et peuvent être consultés sur RV (tél : 550574-517).

Pour le collège des Bourgmestre et Échevins,
le secrétaire communal,

Guy ROSEN



Jeannot FURPASS